SOCIETE DE TIR DE CHOMERAC

Siège social :
plaine de Lombard, 07210 CHOMERAC.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 06 NOVEMBRE 2022 A 09 HEURES.

L'ordre du jour de cette Assemblée Générale :

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 06 Novembre 2022 prévue à 09 heures au siège social de l'association situé plaine de Lombard à Chomérac 07210, voté à l'unanimité par son Comité Directeur en date du 26 Octobre 2022, était le suivant :

1 - Le rapport moral du Président et le vote de ce rapport par les adhérents de ladite association;

2 - Le rapport financier du Trésorier et le vote du quitus par les mêmes adhérents;

3 - Une élection partielle.

En effet, conformément aux dispositions de l'article 6 des Statuts de la Société de Tir de Chomérac et suite à la démission en cours de mandat au cours de la saison sportive de 2021/ 2022, de Monsieur Maxence BURRET qui était Membre du Comité Directeur de ladite association avec pour mission et charge spécifiques d'être son "Délégué permanent auprès du Bureau, chargé de l'entretien, de l'organisation des travaux et d'établir le lien avec les adhérents qui désirent participer à ces missions bénévoles", le sortant a été remplacé à titre provisoire par Monsieur Christian GANDON dont le dévouement et les compétences professionnelles ont été précieux au club de tir durant toute sa période d'exercice transitoire.

A l'occasion de l'Assemblée Générale ordinaire annoncée, appel à candidatures ayant été inclus dans le message de convocation adressé à chaque adhérent, il devra donc être procédé à l'élection du remplaçant définitif de Monsieur BURRET qui fut démissionnaire du Comité Directeur de la Société de Tir de Chomérac, mais qui en demeure néanmoins adhérent.

4 - D'éventuelles questions diverses.

Le compte rendu de cette Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale ordinaire de la Société de Tir de Chomérac était convoquée ce Dimanche 06 Novembre 2022 à 09 heures, cette assemblée étant rendue obligatoire annuellement.

Dès l'heure indiquée les adhérents sur site devaient émarger la feuille de présence pour eux-mêmes et pour ceux dont ils avaient reçu procurations.

C'est ainsi que, les vérifications de procurations faites, on dénombrait 86 votants (47 personnes en présentiel et 39 procurations validées).

Voir l'annexe 1.

Les vérifications ont été opérées par trois scrutateurs volontaires au nombre desquels : Monsieur Jacques VINCENT, Monsieur Romain DE BARROS, sous la houlette de leur responsable de bureau : Monsieur Michel VICTOR, en présence de Madame Sandrine MICHEL épouse LAFFONT, Secrétaire Générale.

L'Assemblée Générale fut donc réunie en extérieur devant le chalet d'accueil de l'association.

I - Le président : Monsieur FLOCH Didier, a présenté le rapport moral et sportif de l'association pour la saison sportive de 2021 / 2022 :

De la fin des restrictions sanitaires.

La saison sportive de 2021 / 2022 qui s'est achevée à la toute fin du mois Août 2022 aura été marquée par un retour à la normale de la vie en général et notamment de la vie sportive sans plus aucune restriction sanitaire.

La Journée Familiale.

Après deux années d'impossibilité, la traditionnelle Journée Familiale en principe organisée chaque année a pu être de nouveau d'actualité le 12 Juin 2022, ayant réuni nombre d'adhérents et leurs proches sous le signe de l'amitié et de la convivialité enfin retrouvées.

Des travaux.

Cette même saison sportive de 2021 / 2022 aura, pour la Société de Tir de Chomérac, été celle des dernières grandes étapes des importants travaux de mise aux normes du stand de tir à 100 mètres de l'association, décidés en 2019 et entrepris depuis par étapes.

Il a pour cela été fait appel à des entreprises :

- De menuiserie avec l'entreprise de Monsieur Jérôme DURAND de Chomérac, qui a notamment découpé les tables de tir après avoir dans un premier temps, prêté son concours gracieusement à l'association pour la découpe préalable de madriers;

- De maçonnerie et de charpente avec l'entreprise de Monsieur Nicolas VEINHARD qui a construit les pare-balles suivant les plans établis par Monsieur Maxence BURRET, cela en conformité avec le cahier des charges imposé par la Fédération Française de Tir et avant sa démission du Comité Directeur de l'association pour des raisons strictement personnelles sans aucun lien avec le club de tir et sans qu'aucun grief n'ait existé;

- De terrassement avec l'entreprise de Monsieur Adrien TROUSSELARD de Chomérac, qui a œuvré avec son matériel de chantier pour rehausser la butte de tir du stand à 100 mètres et rehausser encore et aussi celle des stands à 25 et 50 mètres qui commençait à s'affaisser de nouveau sous l'emprise de l'érosion, tenant l'exposition du terrain aux vents puissants et aux intempéries diverses, mais encore pour poser les nouveaux rails en acier destinés à recevoir les silhouettes métalliques qui serviront de cibles lors de la reprise du tir dans cette discipline officielle tant attendue qui sera gérée au sein du club par Monsieur Eric BARJON (Directeur de Tir et permanent).

Ces travaux, notamment dans leurs étapes de préparation et aussi de finition pas encore tout à fait terminée, sous l'impulsion de Didier FLOCH (Président) et celle de Monsieur Christian GANDON (membre du Comité Directeur délégué aux travaux) qui a provisoirement remplacé Monsieur BURRET dans ces fonctions, ont aussi été l'œuvre des sociétaires de l'association qui ont donné sans compter de leur temps et de leurs efforts bénévolement.

En particulier : Messieurs Jean-Claude CHAY et Dimitri NESTEROVITCH qui en ont été les véritables chevilles ouvrières sur ce chantier, mais aussi Messieurs Philippe ALMARCHA, Sébastien DUMONT, Michel VICTOR, et tant d'autres venus participer ponctuellement comme notamment Messieurs Sylvain LIONIS (Vice-président), Christian QUET, Yves REAL, Jean-Paul DAVID, Fabrice DELPIERRE, Xavier CHARRAS, Michel DE BUTTET, Franck ESTEOULLE, René PAGELOT et Madame Colette CHASTAGNER ou encore Madame Francine FLOCH qui ont également retroussé les manche à la mesure de leurs forces et de leurs compétences, en caressant l'espoir de venir au final tirer à 100 mètres lorsque l'installation sera homologuée.

Monsieur Pierre LAFFONT (Trésorier) et son épouse Madame Sandrine MICHEL (Secrétaire Générale), ou encore Messieurs Jacques VINCENT, Mickaël BERTHON, Jason RACCASI et Quentin GROULT, ont quant à eux apporté une aide logistique précieuse à plusieurs reprises, lorsqu'il y avait des repas à préparer avec des achats préalables à réaliser pour les premiers, ou encore des transports de matériaux à opérer pour les autres.

Subsidiairement et en marge, au tout début de la saison sportive actuelle de 2022 / 2023, Monsieur Claude ZIGLER, nouvel adhérent, a lui aussi apporté son concours précieux en ayant permis une accélération de l'achèvement des travaux nécessaires à la présentation de la demande d'homologation des installations, en particulier en s'est chargé de la découpe de plaques d'acier et de faire découper des madriers dont il a assuré la manutention et le transport avec son camion, ayant aussi travaillé avec l'équipe habituelle qu'il a spontanément rejointe, à la conception de parties complémentaires qu'il a été indispensable d'ajouter aux pare-balles déjà construits, pour finir de masquer certains espaces extérieurs encore apparents depuis le pas de tir à 100 mètres.

Toutes et tous sans exception et celles et ceux dont les noms ont pu être oubliés, doivent être félicités et remerciés, ces personnes contribuant ardemment avec passion et engagement à la vie de la Société de Tir de Chomérac.

Si comme déjà précisé, il reste quelques finitions à réaliser sur le stand de tir à 100 mètres de l'association (comme la peinture des pare-balles par exemple qui représentera un budget important et un gros travail le moment venu), les travaux principaux nécessaires à son homologation sont à priori achevés.

La demande d'homologation est donc lancée et un résultat positif est espéré d'ici la proche fin de l'année 2022.

Cela sous réserve que la Commission d'Homologation de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie qui est mandatée par la Fédération Française de Tir et qui va devoir venir visiter les lieux ne réclame pas un complément de travaux sur tel ou tel point précis.

En marge et au titre de l'entretien permanent par nos bénévoles des infrastructures déjà existantes et en service, de nombreuses choses ont été réalisées, comme le colmatage de fuites au niveau de la toiture des stands de tir à 25 et 50 mètres, la réfection régulière de la ciblerie de ces stands, ou encore la création d'une table amovible de tir couché à 50 mètres.

Des résultats des compétitions.

Ce sont huit licenciés de la Société de Tir de Chomérac qui l'ont dignement représentée au Championnat Départemental de Tir à 25 et 50 mètres des 06, 07 et 08 Mai 2022, à savoir : Messieurs Philippe ALMARCHA, Jean-Claude CHAY, Didier FLOCH, Boris NESTEROVITCH, Dimitri NESTEROVITCH, Michel VICTOR et Jacques VINCENT, mais aussi Madame Francine FLOCH, seule féminine du groupe.

La Société de Tir de Chomérac s'est encore très largement et brillamment distinguée :

- Madame Francine FLOCH qui a concouru en catégorie Dame 2, est une nouvelle fois double médaillée d'or, l'une obtenue grâce à sa participation heureuse dans sa discipline favorite à la carabine de calibre 22 Long Rifle (tir couché de 60 balles à la distance de 50 mètres) dans

l'épreuve dite du « Match Anglais », avec 477 points sur 600 et l'autre accessoirement grâce à son tir au pistolet de calibre 22 Long Rifle à 25 mètres où elle est aussi arrivée première de sa catégorie;

- Monsieur Jacques VINCENT qui a concouru en catégorie Sénior 3, rapporte lui aussi une nouvelle médaille d'or grâce à sa participation à la même épreuve en carabine avec 483 points;

- Monsieur Philippe ALMARCHA qui a quant à lui concouru dans plusieurs disciplines en catégorie Sénior 2, a remporté pour la première fois une médaille d'or grâce à sa participation à la carabine de calibre 22 Long Rifle dans la discipline du 3 X 20 (tir à genoux, debout et couché de 20 cartouches dans chaque position à la distance de 50 mètres également), avec 288 points, s'agissant d'une épreuve connue pour être particulièrement difficile, il occupe en outre la 3ème place en pistolet à percussion centrale à 25 mètres dans sa même catégorie d'âge.

Monsieur Boris NESTEROVITCH, au pistolet de calibre 22 Long Rifle à 25 mètres, occupe lui, la seconde place (médaille d'argent) en catégorie Sénior 1.

Des Mérites de Ligue.

La saison sportive de 2021 / 2022 aura vu Messieurs Dimitri NESTEROVITCH et Michel VICTOR recevoir le Mérite de Ligue qui est une distinction pour l'obtention de laquelle Monsieur Didier FLOCH (Président) les avait proposé en ayant estimé qu'ils la méritaient pour leur investissement sans relâche depuis des années au sein de l'association.

Messieurs Bernard GOUBET (Président du Comité Départemental de Tir de l'Ardèche) et Cyril AMBLARD (Maire adjoint chargé des sports), se sont d'ailleurs déplacés jusque dans les locaux de la Société de Tir de Chomérac pour féliciter les récipiendaires lors d'une petite cérémonie de remises.

L'attribution des Mérites de Ligue étant publiée officiellement lors de l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie qui se tient en Octobre de chaque année, ont cette fois été proposés durant la fin de la saison sportive de 2021 / 2022 : Messieurs Jean-Claude CHAY et Jacques VINCENT.

Des médias.

Tous ces événements positifs ont attiré l'attention de la presse régionale sur la Société de Tir de Chomérac, en ayant contribué à améliorer encore sa visibilité, favorisant l'éligibilité de l'association à l'obtention de subventions, notamment provenant de la Mairie et aussi de la Ligue Régionale de Tir Dauphiné Savoie qui voit dans ce club un partenaire sérieux et engagé dans la promotion et l'exercice du tir sportif.

Des événements extérieurs.

La Société de Tir de Chomérac était représentée par Messieurs Sylvain LIONIS (Vice-président) et Didier FLOCH (Président) accompagnés par Madame Francine FLOCH (Déléguée à la Présidence) aux cérémonies du 11 Novembre 2022 et à la « soirée des bénévoles » du 02 Juin 2022, organisées par la Mairie, contribuant à tisser et conforter les liens entre celle-ci, les autres associations de Chomérac et le club de tir.

De la procédure menée par un ancien adhérent : Monsieur Julien GENOVESE.

Après que cette personne ait en Décembre 2020, assigné la Société de Tir de Chomérac à comparaître en référé par devant le Tribunal Judiciaire, réclamant sa réintégration au sein de l'association comme adhérent en second club;

Le demandeur s'est finalement vu être débouté par la Justice, s'étant heurté au Règlement Intérieur de l'association reconnu pleinement valide, qui depuis le 01 Septembre 2021, interdit toute adhésion en second club à la Société de Tir de Chomérac.

L'association était défendue et représentée par Maître Arnaud LEMOINE, Avocat et professeur de Droit à la faculté de Nîmes, quant à la décision du Tribunal, elle est souveraine et ne doit donc appeler aucun commentaire.

Du non renouvellement de 14 adhérents.

Par application des dispositions du Règlement Intérieur de la Société de Tir de Chomérac qui oblige chaque adhérent de l'association à venir pratiquer le tir dans ses installations au moins 5 fois au cours de chaque saison sportive;

Certains de ses adhérents n'ayant signalé ni rapporté la preuve d'aucune circonstance ni cas de force majeure les en ayant empêchés, n'étant pour une partie d'entre eux même pas venus tirer une seule fois dans la saison sportive en question, se sont vus être remplacés par des candidats parrainés et motivés par la pratique du tir sportif, cela dans le respect et la limite de la jauge des 110 adhérents que le club s'est fixée.

Il est donc rappelé à chacune et à chacun la nécessité de venir tirer au moins 5 fois par saison sportive.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le présent rapport moral et sportif de l'association :

II – Le Trésorier : Monsieur LAFFONT Pierre, a présenté le bilan financier de l'association pour la saison sportive de 2020 / 2021 :

En dépit des nombreuses dépenses effectuées : les frais d'avocat générés par la procédure intentée au club par Monsieur Julien GENOVESE, le coût important des travaux réalisés sur le stand de tir à 100 mètres en particulier, etc., le Trésorier devait annoncer un bilan stable et largement positif grâce aux locations des administrations, confirmant une trésorerie saine, l'association restant détentrice d'un avoir global de 16.171,59 euros à la date du 31 Août 2022.

Voir l'annexe 2.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, le présent bilan financier de l'association et donné le quitus au Trésorier :

III – L'élection au Comité Directeur du remplaçant de Monsieur Maxence BURRET, démissionnaire de son poste durant la saison sportive de 2021 / 2022 :

Le seul candidat à l'élection était Monsieur Christian GANDON.

Voir l'annexe 3 en pièce jointe.

Le Président a alors demandé à l'assemblée si pour cette raison et dans le but de gagner du temps, dérogation pouvait être faite aux dispositions de l'article 6 des Statuts de l'association qui prévoient que l'élection des membres de son Comité Directeur doit se faire à bulletins secrets.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, en faveur d'une élection exceptionnellement à mains levées.

Il a par conséquent été procédé immédiatement selon cette méthode à l'élection pour le poste vacant au Comité Directeur, cela pour toute la durée restante du mandant en cours dudit comité.

L'Assemblée Générale a voté à mains levées et à l'unanimité de ses membres présents et représentés, en faveur de Monsieur Christian GANDON, désormais élu pour la durée du mandat restant, Membre du Comité Directeur de l'association avec pour mission et charge spécifiques d'être son : *"Délégué permanent auprès du Bureau, chargé de l'entretien, de l'organisation des travaux et d'établir le lien avec les adhérents qui désirent participer à ces missions bénévoles"*.

IV - Questions diverses :

Après questionnement de l'assemblée par le Président pour savoir si des membres présents ou représentés voulaient évoquer un ou des sujets divers, Monsieur Sylvain LIONIS, Vice-président, devait rapporter la demande d'un adhérent qui souhaitait que l'association puisse accueillir de jeunes tireurs (enfants).

A ce sujet, le Président a répondu :

- Que l'association ne disposait pas d'une école de tir ni d'un stand de tir fermé à 10 mètres ni d'armes à air comprimé ni de moniteurs diplômés de tir qui seraient nécessaires pour qu'un tel projet puisse voir le jour;
- Qu'il n'était d'autre part pas envisageable d'obtenir un permis de construire au siège social de l'association pour ce faire.

En l'absence d'autres questions, l'Assemblée Générale a donc été clôturée à cet instant.

Signatures :

Didier Flocht
Président

Société de Tir de Chomérac

Pierre Laffont
Trésorier

Sandrine Laffont
Secrétaire

Sylvain Lionis
Vice Président

Annexe 1 :

27

NOM	PRENOM	procuration	SIGNATURE
AGIER	Frédéric		
ALMARCHA	Philippe		
BARJON	Eric		
BAUBET	julien	P. Almarcha	
BELLO	Jean Pierre		
BERNE	Sébastien X	D. Flach	
BLANCHARD	yvan		
BERTHON	franck		
BERTHON	mickael X	F. Berthon	
BURRET	maxence X	s,dumont	
BOBILLON	vincent		
BROUCKSAUX	Alain		
CHARRAS	xavier		
CHARRIER	tristan X	F. Flach	
CASADO	Rémi X	D. Flach	
CAMUS	Francis		
CHASSON	fabrice		
PAGELOT	adrian		
PAGELOT	René		
CHASTAGNER	Colette		
CHAIZE	eric		
CHA	Jean Claude		
CLEMENT	pablo		
COUPAYE	christian X	F. Flach	
COURTIAL	patrice		
COLIN	anne		
DAVID	Jean Paul X	S-C CHAIZE	
DE BUTTET	catherine X	LAFFONT P	
DE BUTTET	Michel X	LAFFONT P	
DEBANNE	arnaud		
DE BARROS	romain		
DELPIERRE	fabrice		
DESESTRET	Rémy X	DFl-ch	

10

28

DURAND SAINT OMER	thomas	S. Durand	
DUMONT	Sébastien		
DUMONT	Marie	S. Dumont	
DUTTO	Paul		
ESTEOULLE	pierre-henri		
ESTEOULLE	frank	j,vincent	
FLOCH	Didier		
FLOCH	Francine	F Floch	F. Floch
FESCHET	jean-noel		
FOURNIOL	Alain		
FOURNIOL	clement	A Fournd	
FOUX LETOWSKI	Jean Pierre		
FRANCOIS	laurent	D Floch	
GANDON	Christian		
GERIZIER	laurent		
GUERRAZ	Denis		
GINOIS	Marc		
GOLARD	david		
GROULT	quentin	F. Berthon	
HAVOND	Roselyne	F. Floch	F. Floch
HILAIRE	christophe		
HAMER REDER	kevin	NESTEROVITCH	
ISAAC	alain		
JOSEPH	frederic	s,michel	
JOUVE/LABAN .	Marie Hélène		
JOUVE	Thierry		
LACROIX	jerome	F Berthon	
LADET	christan	P. Arnoux	
LAFFONT	Pierre		
LAFFONT-MICHEL	Sandrine		
LIONIS	sylvain	Lioi	
LORAS	samuel	s,michel	
MAGAUD	Philippe		
MALARMEY	guillaume		
MASSELLO	Mathias	FLOCH D	

13

23

MAZZILLI	aldo	X	D.Floch	
MERCHAT	Pierre	X	D-Floch	
MICHAUD	Philippe			
MIRABEL CHAMBAUD	jean-batiste			
MONIER	Christophe			
MORVAN	Julien	X	S.Dumont	
MOUCHOUX	Pascal			
MULLER	Cyril			
NESTEROVITCH	Boris			
NESTEROVITCH	Dimitri			
OVISE	Xavier			
PANCALDI	jonathan			
PAVESI	Daniel	X	D.Floch	
PONCON	corentin			
PERIN	jean etienne	X	LAFFONT S	
PUEYO	bruno			
SIMIC	Iriane			
QUET	christian			
PHILIC	christopher			
RACCASI	jason	X	F.Berthon	
RACCASI	raoul	X	FLOCH D	
RAVIGNOT	Jérome			
REAL	yves	X	D Floch	
ROBERT	sylvain			
BIESIADA	chrystelle			
ROUX	pascal			
ROUX	Cécilia			
ROY	morgan			
SARZIER	remi	X	F.Berthon	
SERRANO	Albert	X	D.Floch	
SEVENIER	steven			
TERRASSE	Christophe	X	D Nosite	
THIBLIER	rodolphe	X	D Floch	
TOURNILLON	Francis			
TRINH	stephane	X	michel s	

13

8

	VAREILLE	Bruno		
R	VICTOR	Michel		
R	VACHER	Robert X	D.Flach	
R	VALLAT	lionel X	laffont P	
	VAREILLE	Bruno		
R	VINCENT	Jacques		
R	VINCENT	Ugo X	vincent j	
V	ZIGLER	claude		
	Boubet	Gilles		
	Hamon	Gilles		

3

39 Procurations valides.

74

STAND DE TIR DE CHOMERAC

BILAN BUDGET DU 1-09-21 AU 31-08-22

RECETTES	MONTANT
LICENCES	8 755,00 €
COMITE	315,00 €
CARTES CLUB	7 800,00 €
DIVERS :Cautions clés, dons,avoir	668,75 €
SUBVENTION MAIRIE	750,00 €
LOCATION STAND	7 783,58 €
VENTE ARMES DOUILLES	499,00 €
INTERETS BANQUE	- €
REMBOURSEMENT EDF	- €
BALL-TRAP	350,00 €
subvention ligue	5 445,00 €
RECETTES TOTALES	32 364,33 €
PERTES	- 4 638,55 €

DÉPENSES	MONTANT
AMENAGEMENT CHALET	- €
ASSURANCE CLUB	280,91 €
COTISATIONS CLUB + licences	9 294,00 €
DÉPLACEMENTS	- €
ÉLECTRICITÉ	298,32 €
FRAIS BANCAIRES	- €
IMPOTS (TAXES FONCIERE + HABITATION)	303,00 €
DOUBLE CLES	110,00 €
MANIFESTATIONS	239,12 €
MATÉRIEL CIBLERIE + DIVERS	- €
MATERIEL DE TIR (ball-trap)	250,00 €
SECRÉTARIAT	599,03 €
TÉLÉPHONE FIXE STAND	284,22 €
COMMUNICATION (internet)	- €
TRAVAUX STANDS	22 866,53 €
calendrier pompier	30,00 €
entretien outls	647,76 €
AVOCAT	1 800,00 €
DÉPENSES TOTALES	37 002,88 €
BENEFICES	

SOLDE AU 31/08/2022 COMPTE CHEQUES 3718,87
SOLDE AU 31/08/2022 COMPTE EPARGNE 12452,72

LE PRESIDENT LE TRESORIER

Annexe 3 :

De: ch.gandon@sfr.fr,
A: ordihector@aol.com,
Sujet: Re: N'oublies pas ta candidature !
Date: Me, 19 Oct 2022 13:32

Bonjour Didier.

Je souhaite renouveler ma candidature au sein du comité directeur.

Amicalement Christian